

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE DE TRIAGE COVID-19 – Personnes de 6 ans et plus

	Questions	Oui	Non
1	Avez-vous la sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe, ou une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38.1 °C (100,6 °F) ?		
2	Avez-vous de la toux récente ou une toux chronique aggravée depuis peu ?		
3	Avez-vous de la difficulté à respirer ou êtes-vous essoufflé ?		
4	Avez-vous une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût ?		
5	Avez-vous mal à la gorge ?		
6	Avez-vous reçu la consigne de vous placer en isolement préventif (p. ex. : de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ³ , contact d'un cas confirmé de COVID-19) ?		
7	Avez-vous reçu une recommandation de passer un test de dépistage ou êtes-vous en attente du résultat ?		
8	Êtes-vous actuellement en isolement pour un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ?		
9	Avez-vous été en contact étroit (au moins 15 minutes à moins de 2 mètres) avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19 sans avoir porté l'équipement de protection individuelle approprié dans les 14 derniers jours ?		
10	Souffrez-vous d'un des symptômes généraux suivants ? :		
	• Diarrhée		
	• Nausées ou vomissements		
	• Mal de ventre		
	• Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente		
	• Perte d'appétit importante		
	• Douleurs musculaires généralisées ou courbatures inhabituelles (non liées à un effort physique)		
	• Mal de tête inhabituel		

Toute personne qui répond oui à une seule des questions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ou qui répond oui à au moins deux des symptômes de la question 10 ne peut être reçue à la clinique. Elle doit se faire offrir une téléconsultation ou être dirigée vers le professionnel le plus approprié en fonction de sa condition.

³ Sont exemptés de l'isolement obligatoire et peuvent donc être reçus en clinique les gens qui, si asymptomatiques, :

- fournissent des services essentiels
- assurent le transport de biens ou de personnes essentiels
- doivent recevoir des soins médicaux dans les 36 heures suivant leur entrée au Canada (non liés à la COVID-19)
- traversent régulièrement la frontière pour travailler (déplacements habituels qui sont généralement définis comme quotidiens ou hebdomadaires)
- sont des étudiants qui traversent régulièrement la frontière pour aller à l'école (un ou plusieurs jours par semaine)
- vivent dans une communauté transfrontalière intégrée
- sont entièrement vaccinés à condition d'être un citoyen canadien, un résident permanent du Canada, une personne inscrite en vertu de la *Loi sur les indiens* ou une personne protégée (demandeur d'asile)

Pour plus de détails sur les exemptions de mise en quarantaine, consultez le site Internet suivant : <https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/isolement>

Notez aussi que le gouvernement du Québec n'impose pas de mesure d'isolement aux personnes qui arrivent d'une autre province.